



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 53459

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la déclaration adoptée par la Fédération des pupilles de la Nation (FPN) lors de son congrès fondateur de Strasbourg, le 13 mai 2009. Il lui demande de lui indiquer les réflexions que lui inspire sa proposition de mise en place d'un « fonds d'indemnisation des victimes de guerre », alimenté par une taxe spéciale prélevée sur toutes les ventes et sur les achats d'armements.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission, installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport du préfet honoraire Jean-Yves Audouin, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Elle doit se réunir pour la dernière fois en septembre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées, probablement d'ici à la fin de l'année 2009. L'opportunité de la création éventuelle d'un fonds spécial d'indemnisation de toutes les victimes de guerre constitue une question complexe, dont toutes les conséquences doivent être soigneusement pesées dans le cadre d'une étude très attentive.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53459

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6296

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9230